

# A Analyse Coût Efficacité des Aires protégées R

«Ce qui est simple est toujours faux. Ce qui ne l'est pas est inutilisable » - Paul Valéry

## Contexte

La nouvelle stratégie française pour les AP de 2021 porte des objectifs ambitieux sur le financement des aires protégées (objectif 6 – un réseau pérenne d'aires protégées) et sur l'évaluation de leur efficacité (objectif 2 – accompagner la mise en œuvre d'une gestion efficace et adaptée du réseau d'aires protégées). Du point de vue de l'analyse économique des politiques de conservation de la biodiversité, ces deux dimensions s'articulent au sein de l'évaluation coût-efficacité.

L'évaluation coût-efficacité est un outil d'analyse économique qui consiste à comparer différentes options en fonction de leurs coûts et de leur capacité à atteindre des résultats. L'objectif de ce projet est d'appliquer cette analyse afin d'évaluer les politiques publiques en matière d'aires protégées. Deux sous-objectifs se dégagent :

- (1) Déterminer un budget optimal pour le réseau des aires protégées ;**
- (2) Mieux comprendre les freins et les leviers qui jouent sur le ratio coût-efficacité de la gestion d'une aire protégée.**

## Un besoin de financement adéquate

Les scientifiques de la conservation soutiennent souvent que la plupart des aires protégées ne disposent pas d'un budget suffisant pour assurer une protection adéquate ou sont considérées comme des « parcs de papier » (Ban et al., 2011; Coad et al., 2019; Horta et al., 2016; Rife et al., 2013). Par exemple, Gill et collaborateurs (2017) soulignent que les moyens humains et le budget sont les principaux facteurs explicatifs de l'impact d'une aire marine protégée. Pour autant, les informations sur les rapports budgétaires sont souvent rares (Bovarnick et al., 2010)<sup>1</sup>.

## Mesurer et comparer l'efficacité des aires protégées françaises

Aujourd'hui, le réseau des aires protégées françaises est constitué d'un ensemble varié de dispositifs institutionnels (p.ex. Parcs Nationaux, zones Natura 2000, Parcs Naturels Régionaux, etc.) auxquels correspondent autant de combinaisons d'objectifs et de moyens d'action. Dans ce contexte, la comparaison de l'efficacité des aires protégées est aujourd'hui confrontée à plusieurs problèmes:

1. L'évaluation de l'efficacité des aires protégées est principalement basée sur des indicateurs de performance issus de leurs documents de gestion (Thomas and Middleton, 2003). De cette manière, l'évaluation de l'efficacité reflète les configurations écologiques et socio-économiques locales, cependant elle ne permet pas la comparaison entre des aires protégées qui peuvent avoir des objectifs différents (statut, niveau de protection, prise en compte des usages, etc.).
2. En dehors du périmètre du document de gestion, de nombreux indicateurs ont été développés par les chercheurs pour définir l'efficacité des aires protégées, mais leur diversité entrave la définition d'indicateurs globaux permettant la comparaison entre les APs (Horta et al., 2016; Levrel et al., 2014; Selig and Bruno, 2010).
3. De plus, quand des indicateurs de performance écologique existent, ils échouent à prendre en compte toutes les dimensions des aires protégées (p.ex. biomasse de poisson, couverture corallienne ; Evans et al., 2014; Selig and Bruno, 2010). Ainsi, s'ils permettent d'évaluer l'efficacité du réseau sur la dimension étudiée, ils ne permettent pas d'avoir une vision holistique de l'efficacité.
4. Enfin, si plusieurs méthodologies existent pour évaluer l'efficacité globale d'une AP (Leverington et al., 2008), ce sont souvent des processus longs qui ne suscitent pas de nombreuses réponses de la part des managers. Par exemple, seules 6 des 5 500 AP françaises ont adopté l'une de ces méthodologies au cours des dernières décennies, selon l'outil Protected Planet (UNEP-WCMC and IUCN, 2021).

**Un défi pour le projet est donc de trouver un indicateur d'efficacité de gestion qui soit global (pour permettre la comparaison), simple à renseigner (pour obtenir un nombre important de réponses) et qui intègre l'ensemble des objectifs des aires protégées.**

<sup>1</sup> Sur le milieu marin, nos expériences à travers l'analyse économique et sociale de la DCSMM (Mongruel et al., 2019) ou un récent travail sur Natura 2000 en mer dans le cadre du projet Life MarHa (Scemama et al., 2020) ont montré que l'information est hétérogène et difficile à obtenir.

<sup>2</sup> Voir par exemple le Protected Areas Management Effectiveness (PAME) ou le Système d'évaluation intégrée des aires protégées (SIAPA).

# ACER - Analyse coût-efficacité des aires protégées

## Evaluation de l'efficacité

### Evaluation de l'atteinte des objectifs des aires protégées par l'expertise des gestionnaires

L'idée initiale de ce projet est de nous reposer sur l'expertise des gestionnaires d'aires protégées pour évaluer l'efficacité de l'aire protégée sous leur responsabilité. La notion d'efficacité sera appréhendée via l'atteinte ou non des objectifs recherchés par la protection qui sont définis par le Code de l'Environnement à travers des finalités. Chaque aire protégée possède dans son décret/arrêté de création un certain nombre d'objectifs à atteindre que l'OFB et l'ATEN ont rassemblé en catégorie de finalité (Tableau 1 ; Collectif, 2017). **À noter que les finalités n'ont été définies que pour les aires marines et qu'un travail doit être réalisé pour adapter cette nomenclature aux aires terrestres.**

### Lien entre l'efficacité et le coût

L'évaluation de l'atteinte des objectifs pour chaque finalité sera obtenue à dire d'expert à travers un questionnaire. Dans ce questionnaire, le gestionnaire devra aussi fournir une information sur les moyens disponibles notamment le budget et le nombre d'emplois. **Le questionnaire est cours de diffusion.**

Table 1. Finalités de l'OFB pour les espaces protégés français. Les objectifs non officiels de l'OFB sont entre parenthèses. Les AP, qui n'ont pas au moins un objectif mentionné, doivent faire l'objet d'une enquête. Les objectifs liés à l'environnement sont en gris; Les objectifs socio-économiques sont en orange. Liste non exhaustive.

Aires Protégées	Finalités de l'ATEN								
	Bon état des espèces et habitats protégés	Bon état des espèces et habitats protégés et non protégés	Rendu des fonctions écologiques	Bon état des eaux et/ou des sols	Exploitation durable des ressources	Développement durable des usages	Maintien du patrimoine culturel	Valeur ajoutée sociale, économique, scientifique ou éducative	Valeur paysagère
Bien naturel ou mixte du patrimoine mondial									
Site RAMSAR									
Réserve de biosphère									
Sanctuaire pour les mammifères marins	(X)								
Réserve biogénétique									
Natura 2000	X								
Réserve naturelle nationale	X	X	X					X	
Parc naturel marin	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Parc national	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Site Conservatoire du littoral	X	X	X	X			X	X	X
Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage	X	X	X		X	X			X
Réerves biologiques forestières, intégrales (RBI) ou dirigées (RBD)	X	X	X						
Espace d'intervention des conservatoires d'espaces naturels	X	X	X	X		X	X	X	X
Parc naturel régional	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Réserve naturelle régionale / naturelle de Corse	X	X	X					X	
Arrêté préfectoral de protection de biotope	X								
Espace naturel sensible	X	X	X	X	X	X	X	X	X

### Analyse des données

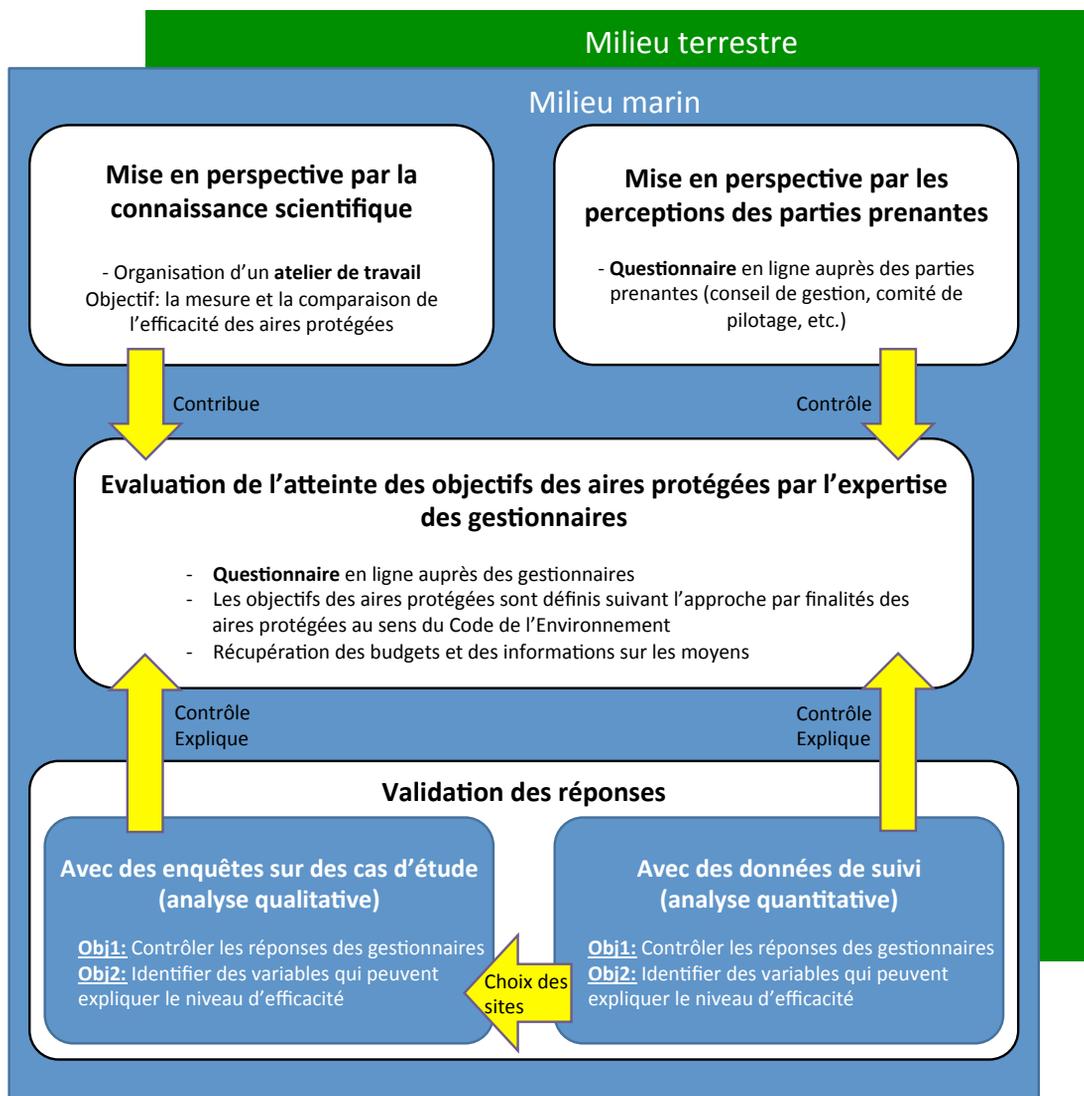
Nous effectuerons des régressions basées sur les coûts de gestion et sur l'atteinte des finalités en fonction des différents paramètres collectés (p. ex. taille, âge, type, etc.).

Évaluer l'efficacité des aires protégées par les personnes en charge de l'atteinte de ces objectifs nous expose à de nombreux biais. Pour pallier cette difficulté et affiner notre compréhension de réponses des gestionnaires, nous réaliserons des travaux complémentaires:

1. Un atelier de travail autour de l'efficacité et de l'ensemble des dimensions qui peuvent être évaluées pour la mesurer sera organisé (p.ex. acceptabilité par les usagers, gouvernance, dispositifs réglementaires, etc.) → **réalisé en 2024**
2. Un questionnaire similaire diffusé auprès des parties prenantes de chaque aire protégée sera envisagée (conseil de gestion, comité de pilotage, chercheur, association, usagers etc.)
3. Validation des données par le biais d'enquêtes sur des cas d'étude (analyse qualitative) et comparaison avec des données de suivi (analyse quantitative)
4. Des analyses statistiques avec les bases de données disponibles au niveau national et des informations sur les configurations écologiques (habitats, espèces) et socio-économiques (présence de centre urbain, population, etc.). Ces analyses pourront aussi permettre d'identifier des facteurs explicatifs de l'atteinte ou non des objectifs.

# ACER - Analyse coût-efficacité des aires protégées

## Résumé de l'ambition du projet



## L'équipe projet



**Maxime Sèbe**

CRG – Ecole Polytechnique de Paris  
MIO – Institut OSU-Pythéas



**Frédérique Alban**

AMURE – Université de Bretagne Occidentale



**Pierre Scemama**

AMURE – IFREMER



**Anne-Charlotte Vaissière**

ESE – Université de Paris Saclay



**Marie Guingot**

AMURE – UBO  
GIS HomMer